

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/En-direct-de-New-York-5e-jour-a-la-conference-d>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Campagnes et mobilisations 2016 > Abolition des armes  
nucléaires > ONU : Traité international d'interdiction des armes nucléaires > **En direct de New York : 5è jour à la conférence  
d'interdiction des armes nucléaires à l'ONU**

**21 juin 2017**

## **En direct de New York : 5è jour à la conférence d'interdiction des armes nucléaires à l'ONU**

**Prendre en compte la violence nucléaire**

<https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nuclear-weapon-ban/reports/NBD2.5.pdf>

**Editorial de Ray Acheson, 21 juin 2017**

**Extraits et traduction Abolition des armes nucléaires-Maison de Vigilance**

De graves dommages ont résultés, non seulement des bombardements de Hiroshima et Nagasaki mais aussi des essais, des développements et de la production des armes nucléaires. Des effets retardés et des contaminations continuent à faire de nouvelles victimes. Ces dommages concernent de façon disproportionnée les femmes et les peuples indigènes. Pour toutes ces raisons, il est important que le Traité prévoit une assistance aux victimes et des réparations environnementales.

Les délégations d'Egypte, d'Iran, de Cuba et du Vietnam ont souligné que la première responsabilité face aux victimes revient aux Etats responsables des préjudices. D'autres Etats ainsi que les ONG présentes, ont argumenté que les juridictions des Etats concernés doivent, en premier lieu, se soucier des victimes. Ceci par cohérence avec la souveraineté de chaque Etat.

Cela ne signifie pas que les Etats qui ont subi des préjudices doivent être laissés à eux mêmes. Une coopération internationale est cruciale. Dans le cas du Traité sur les mines antipersonnel, cette approche a été prise et a fortement affecté les Etats parties. Lors de la discussion de l'article 6.1 sur l'assistance aux victimes, le Brésil, l'Irlande, le Ghana, le Saint Siège, le Mozambique et les Philippines ont fortement insisté pour enlever l'obligation qui serait faite à chaque Etat partie « en position de faire ». Sans pour autant enlever une quelconque responsabilité aux Etats concernés ni aux Etats responsables des préjudices.

L'Ouganda a suggéré que le texte devrait faire des différences suivant les âges ou les genres des victimes. Cela pose un problème de discrimination. En fait, il ne s'agit pas de privilégier certains groupes mais de s'assurer que chacun sera pris en compte.

Un débat a concerné les actes responsables envisagés. Il faudrait que soient concernés les impacts liés à l'extraction de l'uranium et aux processus de production des armes. Ainsi que tous les développements comme les tests « froids » sans explosion que les Britanniques ont menés en Australie et qui ont conduit à des contaminations radioactives. L'article 6.1 est précis pour les victimes mais l'article 6.2 ne l'est pas pour l'environnement. Le Nigéria a souligné mardi que le Traité ne peut pas rester vague sur ce point. Il faut préciser les points sur la protection des populations et la réhabilitation des zones concernées.

Le Comité international de la Croix rouge a suggéré une autre formulation pour l'article 6.2. Les Philippines, la Suisse et la Suède se sont aussi exprimées. Le débat a continué pour envisager la fusion des articles 6 et 8 ou le renvoi d'un article à l'autre.

Ce Traité est de toute façon un instrument humanitaire. Il ne doit pas être, comme suggéré par un Etat, une préparation aux futurs essais de bombes nucléaires. Il doit reconnaître l'héritage horrible que ces armes nous ont laissé et nous assurer que les droits humains et le souci de l'environnement seront respectés.